

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE
SEANCE DU 28 FEVRIER 2008**

**Délibération
n° 2008.02.047**

**Parc des
Expositions et des
Manifestations -
Signalisation
directionnelle sur
voies de circulation
: avenant n°1**

LE VINGT HUIT FEVRIER DEUX MILLE HUIT à 17h30, les membres du conseil communautaire se sont réunis au siège social 25 boulevard Besson-Bey à ANGOULEME suivant la convocation qui leur a été adressée par Monsieur le Président.

Date d'envoi de la convocation : **21 février 2008**

Membres présents :

Philippe MOTTET, Jean-Claude BEAUCHAUD, François NEBOUT, Denis DOLIMONT, Bernard CHARRIER, Michel BRONCY, Robert CHABERNAUD, Bernard SAUZE, Lionel MERONI, Bernard ALLIAT, Jean-Claude BESSE, Bernard BIRONNEAU, André BONICHON, Jean-Claude BONNEVAL, Jean BOUGETTE, Michel CHAVAGNE, Jean-Yves DE PRAT, Louis DESSET, Jean DUMERGUE, Guy DUPUIS, François ELIE, Martine FAURY, Annie FOUGERE, Maurice FOUGERE, Henri GARCIA, Patrick GEAY, Maurice HARDY, Jean MARDIKIAN, Gérard MARQUET, Rolland MIGNONNEAUD, Cyrille NICOLAS, Daniel OPIC, Alain PIAUD, Christian RAPNOUIL, Gilles VIGIER, Jacqueline WILDE

Ont donné pouvoir :

Jean-Pierre GRAND à Lionel MERONI, Didier LOUIS à Christian RAPNOUIL, Jean-Jacques SYOEN à Philippe MOTTET

Excusé(s) :

Excusé(s) représenté(s) :

Bernard CONTAMINE par Henri GARCIA, Michel HUMEAU par Patrick GEAY, Jean-Claude MOGIS par Rolland MIGNONNEAUD, Patrick RIFFAUD par Jacqueline WILDE

EQUIPEMENTS STRUCTURANTS / PARC DES EXPOSITIONS

Rapporteur : **Monsieur BRONCY**

PARC DES EXPOSITIONS ET DES MANIFESTATIONS - SIGNALISATION DIRECTIONNELLE SUR VOIES DE CIRCULATION : AVENANT N°1

Par délibération n°381 du 21 novembre 2003, vous avez retenu le groupement dont le mandataire est la société VILQUIN pour concevoir et réaliser le parc des expositions et des manifestations.

Par délibération n°41 du 1^{er} février 2007, le conseil communautaire a autorisé le lancement d'une consultation pour l'acquisition de signalisation directionnelle sur voiries de circulation.

La commission d'appel d'offres du 30 août 2007 a attribué le marché à la société Nord Signalisation – 1^{ère} Avenue – Zone Portuaire – 59118 WAMBRECHIES pour un montant de 4 918,25 € HT soit 5 882,23 € TTC.

A la demande des services concessionnaires des voies (Etat et Département), il est nécessaire de passer un avenant n°1 pour adapter le marché.

Montant en moins value :

- suppression de 2 panneaux 887,52 € HT

Montant en plus value :

- ajout d'1 panneau 127,00 € HT

Le montant en moins value est de 760,52 € HT

Vu l'avis favorable de la commission équipements structurants du 22 janvier 2008,

Je vous propose :

D'APPROUVER un avenant n°1 au marché « acquisition de signalisation directionnelle sur voiries de circulation » confié à la société Nord Signalisation – 1^{ère} Avenue – Zone Portuaire – 59118 WAMBRECHIES, ayant pour objet une prestation en moins value d'un montant de 760,52 € HT.

Le montant du marché passe à 4 157,73 € HT, soit une diminution de 15,46 % par rapport au montant initial du marché.

D'AUTORISER Monsieur le Président à signer ledit avenant.

D'IMPUTER la dépense au budget principal article 2312 – sous fonction 90 – opération 2005.01 – autorisation de programme 1 (2005).

**APRES EN AVOIR DELIBERE,
LE CONSEIL COMMUNAUTAIRE,
A L'UNANIMITE,
ADOpte LA DELIBERATION PROPOSEE.**

Certifié exécutoire :	
<u>Reçu à la Préfecture de la Charente le :</u> 05 mars 2008	<u>Affiché le :</u> 06 mars 2008